

ARRETE DU MAIRE N° 430/2022

Relatif à la circulation et au stationnement
Carrefour giratoire de la Gendarmerie – Faubourg des Vosges à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;
VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;
VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;
VU l'arrêté municipal n° 216/2014 en date du 4 avril 2014 portant délégation de signature à M. Denis ARNDT - Adjoint au Maire ;
CONSIDERANT que pour permettre l'entretien du marquage au sol au giratoire de la gendarmerie (1journée d'intervention) à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du jeudi 28 Juillet 2022 au lundi 01^{er} Août 2022 de la façon suivante :

- Dans le sens Colmar - Munster
 - Route barrée à partir de 20h 30 avec mise en place d'une déviation par les rues des Trois-Epis et avenue de Lattre de Tassigny.
- Dans le sens Munster - Colmar
 - Route barrée à partir de 20h 30 avec mise en place d'une déviation par les rues du Maréchal Leclerc, Maréchal Joffre, Trois-Châteaux et Feldkirch.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Service Technique – Mairie de Wintzenheim
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 25 Juillet 2022

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité